

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 23 septembre 2013**

**POINT VII.1 :**

**Compte-rendu des travaux du CEVU du 13 septembre 2013 exerçant les compétences de  
la commission de la Formation et de la Vie universitaire :  
compte-rendu de la commission Vie de l'Etudiant du 4 septembre 2013**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1<sup>er</sup> février 2011
- VU l'avis du CEVU du 13 septembre 2013

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 19 pour (Unanimité) : le compte-rendu des travaux de la commission Vie de l'Etudiant du 4 septembre 2013 et l'adoption de la charte Harmonuits.

Dijon, le 25 septembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : - Compte-rendu de la commission Vie de l'Etudiant du 4 septembre 2013*

- Charte pour la qualité de la vie nocturne à Dijon*
- Relevé synthétique des avis du CEVU*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 26 septembre 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 26 septembre 2013

**Relevé synthétique des avis - séance du vendredi 13 septembre 2013**

-----  
Ouverture de la séance par le Président de l'Université de Bourgogne à 16 heures 20.

**1. Informations générales**

Le Président donne plusieurs informations aux membres du CEVU :

- démission de Nicolas CASPAR de son poste de VP étudiant du CEVU car il se réoriente en DUT GEA. Election du prochain VP étudiant le 9 octobre 2013 ;
- précisions sur la Loi ESR du 22 juillet 2013 : nouveaux statuts UB seront votés avant le 21 juillet 2014, communauté d'établissements entre UB-UFC, autres établissements associés, constitution des conseils centraux en fonction des nouvelles règles, compétences du CEVU exerçant les compétences de la CFVU, dispositions transitoires, périmètres d'actions et articulation des différents conseils.

**2. Approbation du procès-verbal du CEVU du 6 mai 2013**

*Proposition : adoption du procès-verbal du CEVU du 6 mai 2013, tel que présenté en séance*

**Vote  
CEVU**

**Favorable à l'unanimité**

**3. Compte-rendu des travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 4 septembre 2013**

Le Président invite Jean-Baptiste BACCON, Vice-Président étudiant, à présenter les travaux de la CVE. Point important : signature par l'UB de la Charte HarmoNuits, initiée par la Ville de Dijon, avec la CCI21 et l'UMIH représentant les établissements de nuits dijonnais.

Formation possible à la MDE pour les associations, afin de gérer au mieux les soirées étudiantes. Thèmes : prévention des comportements à risques, addictologie, sécurité routière...

Le point lié à l'attribution d'un local à une association dans le bâtiment Mirande est reporté. Luc IMHOFF signale que l'association des thésards en physique-chimie cherche un local. Dossier à revoir.

*Proposition : adoption de la Charte HarmoNuits, telle que présentée en séance*

**Avis  
CEVU**

**Favorable à l'unanimité**

**3. Compte-rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 6 septembre 2013**

Le Président invite Grégory WEGMANN à présenter ce compte-rendu aux membres du CEVU.

*( cf relevé des avis de la CP)*

**A. Point sur les nomenclatures et le volume horaire minimum global en licence**

↪ La nomenclature des intitulés vaudra pour les licences (générales et professionnelles) et les masters. Un intitulé de diplôme national est défini par un couple (domaine, mention). L'annexe descriptive des diplômes devient un élément important.

Le diplôme pourra comporter dans les visas « Vu le parcours-type.. ». Projet : 40 mentions pour les licences générales, 49 pour les LP et un peu plus de 200 pour les masters. Le calendrier d'application n'est pas officiellement détaillé à ce jour. Les opérations de mise aux normes risquent de commencer sur le niveau licence pour la campagne APB 2014 (ouverture d'APB le 20 janvier 2014).

↳ L'exigence d'un volume horaire minimum en licence (1500 heures) est liée à une disposition de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence qui impose qu'à la rentrée 2014 maximum chaque licence affiche un volume horaire de 1500 heures minimum. Pour l'UB, quelques licences sont concernées et notamment : AES, Philosophie, Psychologie, Histoire.

Le problème se pose notamment pour Psychologie : effectifs très importants donc fort impact financier. Pistes envisageables : prise en compte des enseignements en FOAD, les plates-formes pédagogiques, l'autoformation en ligne, les UE de méthodologie générale, les ressources en ligne mutualisées, les enseignements délivrés pour plusieurs mentions .....

CNESER du printemps 2014 devrait étudier les maquettes revues. Travail en amont des conseils UB.

## B. Référentiel commun des études de l'uB – rentrée 2013

Etant encore dans le mois qui suit la rentrée universitaire, il convient d'adopter le référentiel commun des études qui s'appliquera pour l'année universitaire 2013-2014. Un groupe de travaux sera réuni dans l'année pour finaliser le dossier « référentiel » et aborder les points en instance.

Quelques points, en plus du statut AJAC voté en CA le 15 mai 2013, ont été discutés et validés en CP. Ils sont détaillés en CEVU :

- « session de rattrapage » : indication d'une session de remplacement pour le seul diplôme de licence. Libre choix des équipes pour le niveau master. Organisation dans un délai de « 14 jours » ;

- « convocations aux examens » : des modalités particulières sont prévues pour les étudiants à statuts spécifiques ;

- « présence obligatoire pendant la première heure de composition une fois les sujets distribués » : il est proposé de garder cette règle car cela permet d'accepter les retardataires (sujet préservé), question à revoir dans le cadre du groupe de travail ;

- « fraude » : des points importants de procédure sont précisés.

Dorian COLAS DES FRANCS demande des précisions sur l'harmonisation des dispositions avec l'UFC. Pour les formations cohabilitées, il est rappelé que les équipes pédagogiques doivent proposer une fiche filière commune, avec des dispositions homogènes.

*Proposition : adoption du référentiel commun des études 2013-2014 avec prise en compte du statut AJAC voté précédemment et des points validés en séance*

*Avis CP : favorable à l'unanimité*

**Vote  
CEVU**

**Favorable, moins 1 voix contre et 1 abstention**

## C. Projets internationaux

1. Renouvellement d'un accord d'échange qui permet à l'ISAT de placer, avec l'aide de l'Université HASSAN II (Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique – ENSEM) des étudiants en stage dans des entreprises du secteur automobile/transport au Maroc. En contrepartie, l'ISAT accueille des étudiants de l'ENSEM dans le cadre de ses formations d'ingénieur.
2. Modification d'un accord qui permet aux étudiants de l'uB ayant terminé une formation de niveau M2 de l'UFR Droit et Science Politique d'intégrer désormais deux différentes formations de type « LLM » de l'Université Anglia Ruskin et profiter d'une réduction de 750 £ de frais d'inscription sur place.

3. Pour information : adhésion de l'uB à un programme bilatéral France-Argentine (« BEC-AR FRANCIA ») favorisant le recrutement individuel d'étudiants argentins, présélectionnés en Argentine, est évoquée.

*Proposition : adoption des projets non diplômants 1 et 2, tels que présentés en séance.*

<b>AVIS CEVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

#### **D. Offre de formation - Rentrée 2013**

- Présentation des maquettes pédagogiques des Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF)

Grégory WEGMANN rappelle que ce dossier a nécessité un important travail de réflexion de la part des équipes pédagogiques.

Sophie MORLAIX, Administratrice provisoire de l'ESPE, précise que le nombre d'inscrits pour 2013-2014 est assez satisfaisant, mais avec de fortes disparités selon les disciplines.

L'économie générale des maquettes respecte les règles votées au printemps dernier.

Les MEEF se déployant à compter de cette année, il est proposé de voter sur les modalités de contrôle de connaissances proposées pour la première année (MEEF1). La deuxième année sera ouverte à compter de la rentrée 2014.

Il est rappelé que la licence Education-Formation sera envisagée lors du prochain contrat. L'habilitation de la licence Sciences de l'Education est prolongée jusqu'à la rentrée 2016.

*Proposition : adoption des maquettes pédagogiques des Masters MEEF 1<sup>ère</sup> année (premier et second degrés) applicables à compter de la rentrée 2013, telles que présentées en séance*

*Avis CP : favorable, moins 3 abstentions*

<b>AVIS CEVU</b>	<b>Favorable, moins 1 abstention</b>
----------------------	--------------------------------------

#### **E. Demandes relatives aux diplômes d'université**

- Modification du DU « Gestion des risques psychosociaux » (UFR Médecine/ SUFCOB)

Il s'agit de rééquilibrer les modules et restructurer ce DU pour répondre au mieux à la problématique de la gestion des RPS. Le volume horaire de ce DU passe à 150 heures, avec 6 modules de 24 heures.

*Proposition : adoption des modifications apportées au DU «Gestion des risques psychosociaux», telles que présentées en séance*

*Avis CP : favorable à l'unanimité*

<b>AVIS CEVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

- Modification du DU Vin, culture et oenotourisme (V-C-O) (IUVV /SUFCOB)

Un important travail a été réalisé avec la Passerelle afin de pouvoir proposer le DU V-C-O à distance en plus du présentiel. De nombreuses candidatures ont déjà été reçues.

*Proposition : adoption du projet d'ouverture du DU V-C-O à la formation ouverte et à distance, tel que présenté en séance*

*Avis CP : favorable à l'unanimité*

<b>Avis CEVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

➤ Modification du DU «Etudes françaises option Communication» (UFR Langues et Communication)  
Il s'agit de faire évoluer le partenariat avec l'université partenaire (Zhejiang University of Medias and Communication – ZUMC, signataire d'un MOU avec l'uB).

*Proposition : adoption des modifications apportées au DU « Etudes françaises option Communication », telles que présentées en séance*

*Avis CP : favorable à l'unanimité*

<b>Avis CEVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

## F. Conventions

3 conventions sont présentées aux membres du CEVU

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne (UFR Sciences Humaines – département de Géographie, laboratoire THEMA) et la SNCF ayant pour objet la réalisation d'une étude par les étudiants du Master 2 Transport Mobilité Environnement Climat de la promotion 2013-2014.

➤ Convention cadre entre l'Université de Bourgogne (IUVV) et AGROSUP Dijon détaillant les modalités de partenariat pour la conduite du Mastère spécialisé « Connaissance et Commerce international des Vins », formation professionnelle supérieure labellisée par la Conférence des Grandes Ecoles.

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne (ISAT Nevers) et le Journal du Centre (Centre France) en faveur du lectorat : avenant à la convention pour l'année universitaire 2013-2014.

*Proposition : adoption de ces trois conventions, telles que présentées en séance*

*Avis CP : favorable à l'unanimité*

<b>Avis CEVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

## G. Demandes de modifications des fiches filières

Le tableau présenté par Grégory WEGMANN concerne plusieurs formations et sont à prendre en compte pour la rentrée 2013. Les demandes « classiques » des UFR ne posent pas problème. Il est précisé qu'une fiche filière pour la licence de Philosophie a été transmise par le Directeur de l'UFR Lettres et Philosophie. Elle a été revue suite au vote du Conseil d'UFR et répond au cadrage souhaité par le Directeur (cf C2i obligatoire et UE 5 d'ouverture à inclure dans la fiche filière).

*Proposition : adoption de ces demandes de modifications des fiches filières telles que présentées en séance, sauf les dispositions relatives au statut AJAC des UFR SH et SVTE (vote à part)*

*Avis CP : favorable à l'unanimité*

<b>Vote CEVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

Un point spécifique est fait sur les dispositions prévues pour les AJAC par les UFR Sciences Humaines et SVTE.

Le problème se pose pour Histoire de l'Art et Archéologie et Psychologie. Les élus étudiants de la liste « Associatifs et indépendants » estiment que le nombre de modules exigé est trop important et que cela empêchera à terme les étudiants d'accéder au statut AJAC. Les dispositions prévues sont jugées trop restrictives, alors que le statut voté au printemps était déjà limitatif (cf ECTS à valider) par rapport à l'ancien statut AJAC. Marion CHIGOT et Dorian COLAS DES FRANCS insistent sur le fait qu'il est difficile de demander aux étudiants de valider des UE qui sont très différentes alors qu'ils se spécialiseront ensuite en fonction du cursus spécialisé choisi.

Le Président indique que cette année permettra de tester les dispositifs prévus et que la confiance accordée aux composantes sur le sujet peut difficilement être remise en cause. Mais il est bien noté que si l'évaluation s'avère négative, de nouvelles dispositions pourront être prises afin que le dispositif AJAC fonctionne tel que pensé et validé dans les conseils au printemps 2013.

Dorian COLAS DES FRANCS demande un vote spécifique pour les licences Histoire de l'Art et Archéologie et Psychologie. Le Président accède à cette demande.

*Proposition : adoption des dispositions relatives au statut AJAC proposées par l'UFR SVTE telles que présentées en séance, sous réserve de l'avis du Conseil d'UFR prévu le 20 septembre 2013*

*Avis CP : favorable à l'unanimité*

<b>Vote CEVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

*Proposition : adoption des dispositions AJAC prévues par l'UFR Sciences Humaines pour les licences Histoire de l'Art et Archéologie et Psychologie*

*Avis CP : favorable, mais avec prise en compte des réserves émises en séance par les étudiants élus « Associatifs et Indépendants » quant à ces dispositions*

<b>Vote CEVU</b>	<b>18 voix pour 11 voix contre</b>
----------------------	--

## **5. Convention de partenariat entre l'UB et le MEDEF**

*Proposition : adoption de la convention, telle que présentée en séance*

<b>Avis CEVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

## 6. Calendrier universitaire 2013-2014 : ajustements

Il est précisé que les dates pour les masters MEEF 1<sup>ère</sup> année ne sont pas toutes stabilisées. Elles feront l'objet d'un point d'information lors du prochain CEVU.

*Proposition : adoption des ajustements transmis par les composantes, tels que présentés en séance*

**Avis  
CEVU**

**Favorable à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 18 heures 05.

Le Vice-Président du CEVU

**validé**

Grégory WEGMANN

*Prochain CA : 23 septembre 2013  
Prochain CEVU : 9 octobre 2013*



Bureau de la vie étudiante  
Maison De l'Etudiant

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE  
DU 4 SEPTEMBRE 2013**

**MEMBRES :**

*Etaient présent(e)s :*

Anne BARNABE, Pascale BOUCHOT, Julien BRAULT, Nicolas CASPAR, Marion CHIGOT, Sophie DESSEIGNE (représentée par Anne-Dominique LAURIN), Dominique LAURET-CLERICI, Marie-France MATHIEU.

*Etaient excusé(e)s :*

Jean-Baptiste BACCON, Claire CACHIA, Jean-Denis DETRAIT, Aline FULON, Paul PEREIRA, Nadine WARGNIER, Gregory WEGMANN.

*Association conventionnée présente :*  
ADEXPRA.

*Associations représentatives présentes :*  
CEMD (Corporation des Etudiants en Médecine de Dijon).  
Génération Campus.

En l'absence de Jean-Baptiste BACCON, vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives, la Commission Vie de l'Etudiant est présidée par Nicolas CASPAR, vice-président du CEVU.

**1 – Demande d'attribution de locaux associatifs.**

L'association URBAN CACTUS, récemment labellisée qui a pour but la promotion et la pratique d'activités pluridisciplinaires liées à la culture urbaine/alternative, a demandé l'octroi d'un local, en particulier le local laissé vacant par l'association le GLUB qui a été, à leur demande, délabellisée. Le directeur de l'UFR Sciences et Techniques a souhaité rencontrer cette nouvelle association avant l'attribution de ce local. Ce point est donc reporté à la prochaine Commission Vie Etudiante.

**2 - Signature de la charte HARMOnuits par l'université de Bourgogne.**

Nicolas CASPAR rappelle que cette charte a été mise en place par la Ville de Dijon en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or (CCI 21) et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Côte d'Or (UMIH 21). Elle vise à lutter contre les nuisances nocturnes, à la prévention des comportements à risque (consommation excessive d'alcool, toxicomanie et infections sexuellement transmissibles, sécurité routière) et à la lutte contre les discriminations.

Il précise que l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon (ESC) est déjà signataire de cette charte et ajoute que la majorité des associations participant à l'organisation de soirées étudiantes sont signataires de la charte HARMOnuits.

Ces associations mettent en place des dispositifs pour les soirées en établissements de nuit, par exemple des interventions de la croix rouge avec distribution de préservatifs, de sensibilisation de la sécurité routière par la fourniture d'éthylotests.

L'intérêt pour l'uB de signer cette charte est de permettre aux sessions de formation – prévention et gestes de premiers secours -de se dérouler sur le campus, à la MDE. Auparavant, les formations se passaient à la maison des associations.

Cela permettra aussi à l'uB d'avoir un regard sur les manifestations organisées par les associations par le biais de ces formations.

Julien BRAULT, président de Génération Campus, indique qu'il a lui-même suivi une session de formation. Les intervenants dans ces formations s'appuient sur une réelle sensibilisation aux risques sans être trop moralisateurs. Chaque atelier se termine par un débat où formateurs et stagiaires peuvent confronter leurs différentes expériences.

Nicolas CASPAR signale que les associations ne respectant pas la charte pourront être sanctionnées. Cette sanction pouvant aller de la simple remontrance en Commission de la Vie Etudiante à la délabellisation.

Julien BRAULT intervient et explique le bien fondé pour l'université de Bourgogne de signer la charte HARMOnuits. Il ajoute : « auparavant, les associations n'avaient pas toujours les outils nécessaires pour mettre en place une prévention. La signature de la charte leur a permis d'accéder à la liste des partenaires adhérents à ce dispositif pour les accompagner dans la sensibilisation de leur public ».

Nadège HUBERT de Radio Campus souligne qu'un kit, sous forme de trousse, composé d'éthylotests, de préservatifs, de cendrier portable, etc....est fourni, à la demande, par certains organismes.

Il est possible, rajoute-t-elle, de demander à la sécurité routière d'installer une voiture tonneau lors des manifestations.

Pascale BOUCHOT souhaite, même si elle reste dans le même esprit, que la charte HARMOnuits soit « datée » afin qu'on puisse suivre les modifications apportées chaque année.

Après des échanges très fructueux, les membres présents de la Commission Vie Etudiante donnent un avis favorable à la signature de la charte HARMOnuits par l'université de Bourgogne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.



## CHARTRE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE À DIJON destinée aux associations étudiantes organisatrices de soirées

Les associations étudiantes s'engagent à :

### → Nuisances nocturnes

- sensibiliser le public sur les nuisances sonores qu'il peut générer, notamment lors de l'entrée et de la sortie de l'établissement, afin d'éviter les tapages nocturnes et d'éventuelles dégradations.

### → Conduites à risques : addictions, IST, risque alcool,...

- mettre en place une information sensibilisant aux conduites à risques, avant et pendant la soirée,
- ne pas privilégier les bénéfices de la vente d'alcool pour les finances de son association,
- proscrire tout slogan incitant à la consommation et à la promotion d'alcool, toute publicité ou référence à des marques d'alcool,
- inciter les étudiants à ne pas consommer de boissons alcoolisées à l'extérieur de la soirée et sur le parc de stationnement, et à ne pas apporter d'alcool à l'intérieur de la soirée,
- refuser l'entrée aux personnes manifestement ivres,
- promouvoir les boissons sans alcool,
- arrêter la vente d'alcool une heure avant la fin de la soirée.

### → Prévention routière

- inciter les conducteurs à ne pas consommer d'alcool avec la mise en place d'un dispositif "conducteur sobre",
- communiquer sur l'existence de la ligne de bus nocturne "Pleine Lune".

### → Discrimination

- lutter contre toutes les formes de discrimination en veillant notamment au respect de ces dispositions par les organisateurs,
- participer à des actions de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations.

### → Médiation, sécurité

- réaliser un point sécurité avec le gérant, avant la soirée, pour connaître les moyens mis en oeuvre,
- mettre en place une équipe de médiation, facilement repérable, chargée de veiller au bon déroulement de la soirée, notamment lors de la sortie du public.

Il est demandé aux associations de nommer un référent prévention au sein du bureau. Il assurera la mise en place et le bilan des actions de prévention.

### → Communication

- diffuser la charte auprès de leurs membres et des organisateurs de soirées de leur connaissance,
- effectuer une communication à chaque Assemblée Générale ainsi qu'aux promotions entrantes,
- apposer le logo HARMONuīts sur les supports de communication annonçant une soirée,
- organiser un bilan des actions de prévention réalisées par l'association,
- enlever les affiches apposées sur la voie publique dès le lendemain de l'évènement annoncé.

Le respect de la présente charte ne se substitue pas aux différentes lois et réglementations en vigueur. Les associations signataires sont associées à l'élaboration, au suivi et à l'évolution de la présente charte.

La Ville de Dijon, la CCI Côte-d'Or, l'UMIH Côte-d'Or et le Groupe ESC Dijon Bourgogne s'engagent à accompagner et valoriser les associations labellisées. Ainsi, une cession d'information et de formation sera proposée aux étudiants de l'ESC, une fois par an.

L'ensemble des partenaires HARMONuīts s'engage à être un relais d'information sur la charte.

Groupe ESC  
Dijon Bourgogne

Ville de Dijon

CCI Côte-d'Or

UMIH Côte-d'Or